

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°314/2022

AUX ETABLISSEMENTS BAMBELOTA

Après avoir reçu le contrat du marché n° 0014/T/CAB/PROGOU/N-UB/DSK/2022, conclu avec la Province du Nord- Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinq cent cinquante-cinq millions neuf cent vingt-six mille sept cent vingt-quatre, treize centimes (CDF 555.926.724,13) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 3.891.487 (francs congolais trois millions huit cent nonante un mille quatre cent quatre-vingt-sept)

Fait à Kinshasa, le 24/10/2022.

Pour servir de preuve ce que de droit

Directeur Administratif et Financier a.i
BATAMBA BAFENDA Micheline



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i